

Commune de VACHERESSE
(Haute-Savoie)

Décision du Maire n° D2026-01

Objet : Passation d'une convention d'occupation d'un terrain communal –
Société des Guides du Grand Massif

Le Maire,

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL2024_048 en date du 12 juillet 2024 donnant délégation à Monsieur le Maire de la Commune de VACHERESSE en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la demande de la société des Guides du Grand Massif pour occuper un terrain communal sis « La Revenette » - VACHERESSE ;

Considérant l'accord émis par cette dernière sur les modalités de location ;

DECIDE

- 1- D'autoriser la société des Guides du Grand Massif sise 161 Z.A. Les Clos - 74130 VOUGY à occuper un terrain communal sis « La Revenette » pour la période du 1^{er} mars 2026 au 30 avril 2026 dans le cadre d'une convention d'occupation.
Cette mise à disposition est consentie afin d'y stationner les camping-cars d'employés de la société travaillant sur le chantier de la route départementale de Bioge.
- 2- De fixer l'indemnité due pour cette occupation à **80 €** pour la période susvisée.

A VACHERESSE, le 24 février 2026

Le Maire,



Jean TUPIN-BRON

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission en préfecture
le*